



# COMMENT ÊTRE PROGRAMMÉ ?

- **Notre salle est dédiée à la chanson.** Nous sommes attachés à la création, nous favorisons donc les projets constitués de chansons originales. Toutes les formes de chansons nous intéressent, quelle que soit leur langue.
- Etant de petite taille (jauge max : 50 places - plateau : 12 m<sup>2</sup>), nous n'y présentons que des **artistes en petite formule** (maxi 3 musiciens et sans batterie...).
- **Les concerts ont lieu les mercredis, vendredis et samedis.** (Les lundis sont réservés aux artistes en résidence et les jeudis à des scènes ouvertes hebdomadaires.) La programmation se déroule principalement d'octobre à juin et se boucle 4 à 6 mois à l'avance.
- Nous avons 2 types de contractualisation :
  - **Contrat d'engagement** : 1 cachet de 135 € brut, pour chaque artiste, par soir. Possible exclusivement sur choix d'un des programmateurs, seulement pour une date unique ou dans le cadre d'accompagnements spécifiques de projets (résidences de diffusion ou autres).
  - **Coréalisation** : un contrat est établi avec la structure (disposant d'une licence d'entrepreneur du spectacle) productrice de l'artiste. Une répartition de la recette nette est effectuée selon les modalités suivantes :
    - 20% (producteur) / 80% (Manufacture Chanson) si la recette nette est inférieure à 200 € HT
    - 50% (producteur) / 50% (Manufacture Chanson) si la recette nette est de 200 € HT et plus (places 15 €, 12 €, 10 € ou 3 € (tarif abonné uniquement en vente de dernière minute...)).*La recette nette est égale à la recette HT globale diminuée des droits d'auteur versés à la SACEM et de la taxe sur les spectacles versée au CNV.*
- Les contrats prévoient :
  - la mise à disposition de la salle en ordre de marche (avec équipement **son, lumière et piano** acoustique) à partir de 16h (pour un concert à 20h30) jusqu'à 23h30.
  - la mise à disposition d'**un technicien polyvalent** pouvant assurer la régie son et lumière.
  - la mise à disposition d'**une loge** avec boissons et petites choses à grignoter
  - la mise à disposition du **personnel d'accueil et de billetterie**
  - une **communication** sur l'ensemble de la programmation via notre site internet, nos newsletters, les sites d'agendas et sorties, programme papier de l'ECD distribué dans une centaine de lieux parisiens et affichage sur place...

Si votre projet est professionnel et compatible avec les éléments ci-dessus, vous pouvez adresser une demande uniquement par e-mail (avec lien d'écoute) à

[programmation@manufacturechanson.org](mailto:programmation@manufacturechanson.org)

## 📺 - CAPTATIONS VIDÉOS

Une prestation de captation vidéo comprenant une réalisation/montage en temps réel ainsi que l'enregistrement et la diffusion en direct du concert sur internet via YouTube peut être proposée :

- Gratuitement pour les concerts produits par la Manufacture Chanson (sous réserve d'un nombre minimum de réservations...)
- Au tarif de 150 € TTC pour les autres types de programmations.

L'utilisation de la vidéo est ensuite libre pour l'artiste tant qu'elle reste dans un cadre promotionnel.